

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs
de ferrochrome à faible teneur en carbone originaire de Chine, Russie et Turquie

[Décision d'exécution \(UE\) 2018/1037 du 20 juillet 2018 \(JO L 185 du 23.07.2018\)](#)

Une enquête antidumping a été initiée, le 23 juin, par la Commission portant sur les importations de ferrochrome à faible teneur en carbone originaires de la République populaire de Chine, de la Fédération de Russie et de Turquie.

L'enquête portait sur les produits relevant de la position NC 7202 49 50.

Suite au retrait de sa plainte par le plaignant, la Commission européenne a décidé de clore l'enquête. Aucun droit antidumping ne sera institué pour ce produit.